



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Côte-d'Or
COMMUNE DE THOREY EN PLAINE

42 Route de Dijon
21 110 THOREY EN PLAINE
Tél : 03.80.79.12.79. / Fax : 03.80.79.12.83.
E-mail : mairie@thoreyenplaine.fr

CRL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 14 MARS 2018 À 18h30

Présents: G. BRACHOTTE / P. BERTHIOT / S. BONIN / K. CHEDAL / F. COTTIN / S. GODRIE / M-J. JACQUIER / J. MORÉ / S. PELLETIER / M-M. PLATHEY / G. ROBERT / J-J. VIGOT.

Absents excusés : P. CATTEAU (proc. J. MORÉ) / N. CHEVASSON (proc. K. CHEDAL) / E. RIONDET.

Secrétaire : F. COTTIN.

La séance est ouverte à 18h30. Francine COTTIN est nommée secrétaire de séance. L'ordre du jour est validé par les membres du conseil municipal.

1) Rapport d'activité 2017 de la bibliothèque

Madame CHAMBLAS présente le rapport d'activité 2017 de la bibliothèque.

Ce sont 6 492 livres disponibles dont 2 935 pour adultes et 3 557 pour la jeunesse. La Médiathèque de Côte-d'Or, prête 700 livres.

En 2017, 4832 livres ont été prêtés soit une augmentation de 600 prêts par rapport à 2016.

Concernant les lectorats : 80 lecteurs ont moins de 14 ans. 107 ont entre 15 et 64 ans et 24 sont âgés de plus de 65 ans.

2) Installation des compteurs communicants gaz

Suite à la réception d'un courrier de GRDF, le Maire informe le conseil que l'installation dans la commune des premiers compteurs communicants gaz est prévue en 2020. Lorsque les compteurs seront télérelevés et les données accessibles, les clients seront avertis par GRDF.

3) Gestion du personnel

Le Maire rappelle au conseil le départ à la retraite de Madame NICOLAS le 1^{er} avril 2018. Il souhaite organiser un moment de convivialité. Le conseil approuve la démarche.

De plus, suite à son départ, il propose qu'une partie du travail des agents d'entretien soit réorganisée et qu'une part soit effectuée par une entreprise. Il montre combien le nombre très réduit de personnels pose des problèmes à l'organisation dès qu'il existe une absence.

Ainsi, il propose que Madame AGOUAZI actuellement en contrat 8h + 6h complémentaire voit son contrat de travail passer à 13 heures (titulaire) pour l'entretien de l'école élémentaire et 2 heures complémentaires à chaque location de la salle polyvalente et qui correspond à la gestion de la vaisselle.

De même, et en prévision de la fin de contrat au mois de mai d'un agent technique dédié aux espaces verts, il propose également de confier certains travaux d'espaces verts (gestion des fossés et tontes) à une entreprise.

Monsieur VIGOT, adjoint aux travaux, présente les devis sur l'entretien des espaces verts et les modalités d'intervention de l'entreprise. Il en est de même au niveau de l'entretien des espaces publics.

Le conseil valide à l'unanimité des membres présents et représentés soit 14 voix cette nouvelle organisation.

4) Projet parking des écoles

Le Maire présente le travail du paysagiste.

Trois esquisses ont été proposées. Le Maire rappelle les attendus à savoir éviter l'imperméabilisation massive de l'espace, redonner un espace paysager, permettre une organisation des places, adapter le parking à l'accessibilité handicap. Seule une esquisse remplit les objectifs. Jacques MOREÉ propose de prévoir des emplacements en épis. Sylvain PELLETIER précise qu'il faut bien regarder les évacuations des eaux pluviales et s'interroge sur un possible raccordement avec la rue du bois.

Le Maire signale qu'un calcul sera réalisé pour voir l'impact sur le nombre de voitures d'un parking en épis et que de la même manière, il va sensibiliser le maître d'œuvre sur cette problématique d'évacuation des eaux pluviales.

De plus, Le Maire fait part, qu'après échange avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, il sera possible d'obtenir une subvention qui s'élève à 30% du montant éligible. Le Maire en profite pour signaler qu'il a également pu récupérer une subvention pour l'aménagement de la place de l'Orme Sully et des abords suite à un dysfonctionnement du secrétariat. Celle-ci s'élève à 15 000 euros.

Le conseil adopte le principe de l'opération « réfection de l'esplanade des écoles et de la salle polyvalente » et autorise le Maire à solliciter toutes les subventions possibles. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget. Le conseil municipal autorise le Maire à établir des devis.

5) Informations des adjoints

Madame CHEDAL fait le bilan du dernier conseil d'école et de la commission fleurissement et embellissement qui a eu lieu le 10 mars 2018.

Monsieur BONIN rappelle l'initiation école du cirque le 31 mars à la salle polyvalente (complet) et la chasse aux œufs le 7 avril.

6) Informations et questions diverses

a) Renouvellement inscription taxi Didier CHANTERAULT

Monsieur CHANTERAULT (REP Taxi) demande le renouvellement de son inscription sur la liste d'attente des autorisations de stationnement pour les licences de taxi.

Le conseil municipal valide cette demande à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 14 voix).

b) Parcelle Annick QUINTALLET

Le Maire porte à la connaissance des élus l'échange téléphonique qu'il a eu avec Mme Annick QUINTALLET en fin d'après-midi. Il rappelle que le conseil municipal avait proposé à Mme QUINTALLET un échange de sa parcelle C 456 avec un lot de l'éco-quartier et que celui-ci avait validé la proposition. Considérant qu'il existe une marge budgétaire, que le terrain est idéalement situé, et qu'il existe des projets pour réaliser une maison de santé ou la mise en œuvre d'un regroupement de services à la population, le Maire propose au conseil d'acquérir cette parcelle au prix de 45 euros le m² et d'une superficie de 1038 m².

Après échange, le conseil municipal valide cette acquisition à 13 voix pour et 1 abstention.

c) Rue Neuve

Mme JACQUIER fait part des problèmes d'accumulation des eaux pluviales au bout de la rue Neuve. Le Maire et l'adjoint aux travaux sont effectivement bien au courant de la problématique et proposent de réaliser une étude technique et financière pour venir compléter les puits perdus existants. En parallèle, ils vont vérifier s'il n'existe pas un élément défectueux et qui déséquilibrerait l'évacuation pluviale.

Fin de la Séance 21h30.

À THOREY EN PLAINE, le 28 mars 2018

